



Codiec

Résolutions adoptées

18 février 2026

Statutairement, la mission du Codiec (avec le comité académique de pilotage du Caec) est de veiller à l'évolution de la carte des établissements et des formations en assurant la cohérence de l'offre. Il s'est réuni spécialement ce jour pour prendre position sur la négociation de la dotation de rentrée 2026.

Première Résolution

Le Codiec prend acte d'un retrait de 45 ETP de la dotation de l'Enseignement catholique à Paris alors que ses effectifs sont stables. Ce retrait à hauteur 22 % de la dotation académique public + privé correspond à la proportion observée au niveau national et aux discussions entre le MEN et le Sgec.

En revanche, le Codiec conteste le bienfondé d'un retrait qui s'élèverait à 70 ETP en raison de « surconsommations » essentiellement dû à la transformation d'heures postes (HP) en heures supplémentaires (HSA) alors même que les établissements ont respecté leur dotation horaire globale et leur plafond en HP.

2^e résolution

Le Codiec demande sur quels fondements les établissements se voient imposer une répartition entre HP et HSA entre 0,83 % et 24,94 % de leur dotation selon les établissements.

3^e résolution

Le Codiec demande quel est le caractère contraignant de cette répartition entre HP et HSA alors que les HSA sont destinées par nature à permettre l'adaptation aux effectifs constatés et à la gestion des contraintes entre les horaires réglementaires des enseignements et le temps de service des enseignants.

4^e résolution

Le Codiec envisage d'utiliser toutes les voies de recours pour défendre les droits des établissements dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

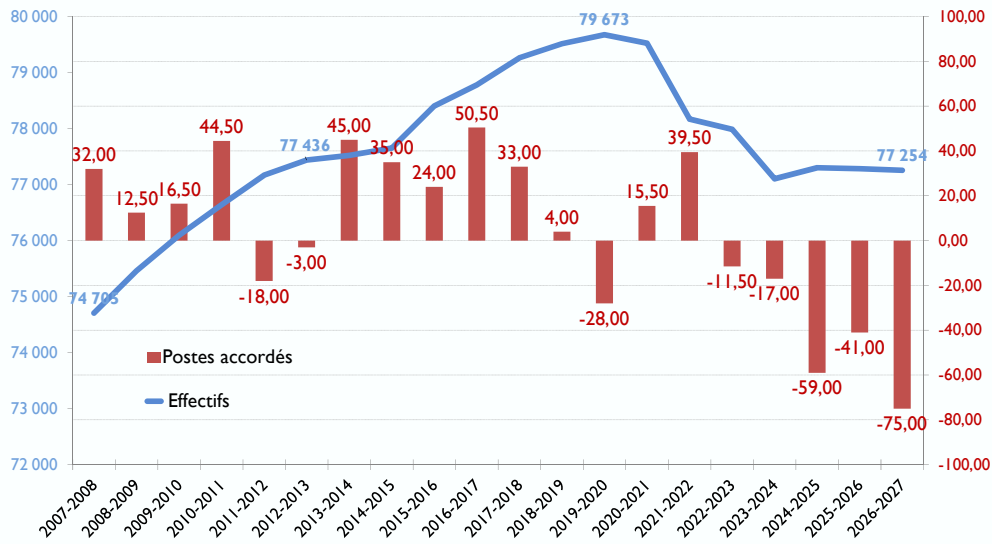
5^e résolution

Constatant que la diminution de la dotation horaire est l'effet de la diminution du budget de l'État et ne correspond pas à une réduction de l'activité des établissements, le Codiec considère qu'il ne revient pas aux instances de l'Enseignement catholique de proposer à l'État des fermetures de classes. Il se réserve en revanche la possibilité de défendre des établissements dont la pérennité serait menacée et de faire des contrepropositions de fermeture au Rectorat en concertation avec les établissements concernés.

6^e résolution

Le Codiec considère que le maintien de divisions hors contrat est une possibilité à envisager mais en concertation étroite avec le comité académique de pilotage du Caec tant en raison des conséquences financières que sur l'évolution de la carte des formations. ■

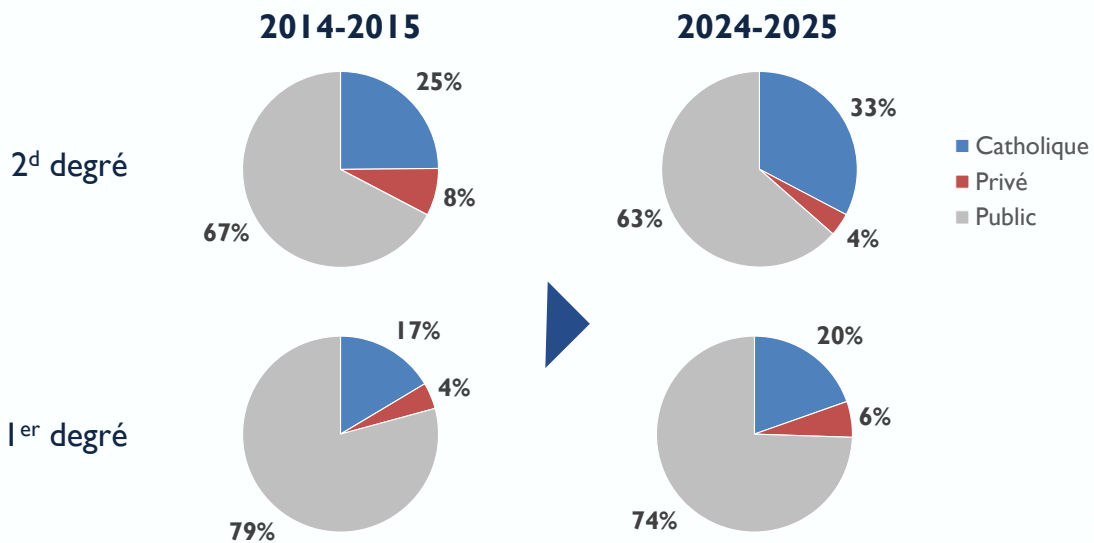
Effectifs et Dotation 2007-2027



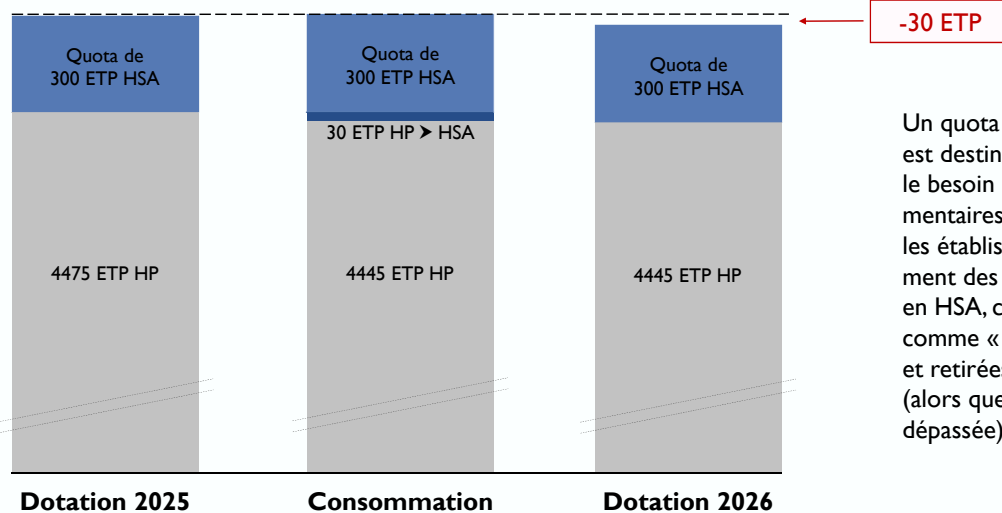
En 2026, nous retrouvons les effectifs et la dotation d'il y a 15 ans



Privé/Public 2015-2025



Retrait des « surconsommations »



Un quota de la dotation est destiné aux HSA mais le besoin en heures supplémentaires étant supérieur, les établissements transforment des « heures postes » en HSA, considérées alors comme « surconsommées » et retirées de la dotation (alors que celle-ci n'est pas dépassée)

Élèves / Divisions

2024-2025	E/D Public	E/D Privé	E/D Catho
Maternelle	20,4	26,4	27,6
Élémentaire	19,5	25,6	26,7
Collège	25,9	28,4	29,2
Lycée GT	31,5	29,0	30,0
Lycée pro.	20,5	16,9	17,2

Pour la rentrée 2026, le rectorat envisage la récupération de moyens par optimisation du nombre d'élèves par classe jusqu'à :

27 élèves en primaire,
30 élèves en collège et
35 en lycée